



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FUTUR ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION CONCORDATAIRE POUR MINEURS DE
PALÉZIEUX

Pose de la première pierre de l'établissement «Aux Léchaies»

La cérémonie de la pose de la première pierre du futur établissement de détention pour mineurs «Aux Léchaies» à Palézieux s'est déroulée en fin de matinée en présence de nombreux invités, du président et de député-e-s du Grand Conseil, des conseillers d'Etat François Marthaler et Philippe Leuba, des membres de la Municipalité de Palézieux, des représentants des corps de métiers et de la population.

La décision de la réalisation de l'établissement concordataire de détention pour mineurs de Palézieux s'inscrit comme un des actes forts de la législature 2007-2011 pour le Département de l'intérieur. Elle permettra de répondre aux nécessités de l'exécution des peines privatives de liberté ordonnées par les juges des mineurs. Rappel du projet en quelques dates: avril 2008: acceptation du projet par le conseil communal de Palézieux. Juillet 2008: par voie de référendum, la population de Palézieux confirme le vote du conseil communal. Mars 2009: crédit d'étude de 3,1 millions accordé par le Grand Conseil et achat du terrain (un million). Février 2010: le bureau d'architectes Corbaz & Oulevay à Lausanne remporte le concours d'architecture. Juin 2011: crédit d'ouvrage de 23, 5 millions accordé par le Grand Conseil. L'ouverture de l'établissement est prévue pour la fin 2013. Seul établissement de cette nature en Suisse romande, il était attendu depuis 2007.

Le futur établissement offrira - si nécessaire et à terme - 56 places de détention. La première étape de construction se limitera à 36 places, jugées suffisantes dans un premier temps pour couvrir les besoins concordataires (cantons romands et une partie du Tessin).

L'implantation de l'établissement, au coeur de la Suisse romande, s'inscrit pleinement dans les objectifs généraux de mobilité de l'Etat.

Le projet des architectes se veut exemplaire du point de vue du développement

durable, par son intégration dans le contexte local, par sa conception et la maîtrise des coûts de sa construction et par son respect de l'environnement. Cette réalisation répondra aussi à l'ensemble des exigences du standard Minergie-Eco®. Pour les architectes, il s'est agi avant tout de parvenir à une intégration excellente de l'établissement au site choisi pour son implantation. Le projet veut en effet à la fois favoriser son acceptation par la population locale et offrir une dimension humaine aux utilisateurs du bâtiment, afin de réussir la réinsertion des jeunes, dans le respect des buts éducatifs du droit pénal des mineurs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 décembre 2011

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01, Philippe Pont, chef du SIPAL 021 316 74 60. DINT, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 41 51. Bureau d'architectes Corbaz & Oulevay Sàrl, Lausanne, 021 311 60 76